



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT REGIONALE DE GROSBOIS

2021 - 2040

Département (s) : 94 - Val-de-Marne

Surface retenue pour la gestion : 231,96 ha

Altitudes extrêmes : 91 m - 98 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Ile-de-France

Table des matières

NOTE DE PRESENTATION.....	2
1. ÉTAT DES LIEUX.....	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	3
1.2 La forêt dans son territoire	4
1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	5
1.4 PRECISIONS SUR LA FONCTION ECOLOGIQUE	7
1.5 Précisions sur la fonction sociale	10
2. PROPOSITIONS DE GESTION	12
2.1 Définition des objectifs de gestion.....	12
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	12
2.3 Effort de régénération	13
2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement.....	14
2.5 Programme d'actions : coupes.....	15
2.6 Programme d'actions : travaux.....	17
2.7 Engagement environnemental	19
ANNEXES	21
Annexe n° 1 : parcellaire cadastral	22
Annexe n° 2 : correspondance ancien et nouveau parcellaire (aménagement passé).....	23
Annexe n° 3 : Carte des unités stationnelles	25
.....	25
Annexe n° 4b : capital sur pied (m2/ha).....	29
Annexe n° 5 : desserte forestière ; état actuel et actions prévues.....	31
Annexe n° 6 : sensibilités écologiques.....	33
Annexe n° 7 : sensibilités paysagères	35
Annexe n° 8 : essences objectif.....	37
Annexe n° 9 : classement des unités de gestion.....	39
Annexe n° 10 : localisation des 1ères coupes	41
Annexe n° 11 : calendrier indicatif des travaux sylvicoles	43

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT REGIONALE DE GROSBOIS

2021 - 2040

Le contexte :

La forêt régionale de Grosbois est située à 20 kilomètres du cœur de Paris au sud-est. Forêt feuillue de plaine, elle se compose de deux parties très différentes situées de part et d'autre de la nationale 19.

La première (145 ha), accessible en RER, est accolée au Domaine de Gros Bois et surtout dédiée à l'accueil d'un public urbain qui y apprécie la variété de ses paysages allant de la futaie à la lande à callune.

La deuxième a été acquise plus récemment et se trouve elle-même morcelée. Sa partie la plus grande longe le Parc du Château de La Grange.

L'ensemble s'inscrit dans un domaine forestier plus vaste appelé l'Arc Boisé à la vocation forestière plus prononcée.

Dans les deux cas la sortie de bois sur la voie publique est compliquée par un environnement urbain qui se protège de la circulation des poids lourds qui rejoignent la N 19.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Fonction de production :

Les potentialités forestières varient géographiquement en fonction des conditions édaphiques. Les meilleures autorisent à produire du bois d'œuvre feuillu tandis que les plus pauvres resteront à l'état de landes plus ou moins boisées.

Le capital bois sur pied n'est pas très élevé avec une surface terrière moyenne d'environ 17 m²/ha toutes essences confondues, suffisante pour une gestion de futaie irrégulière. Le chêne culmine dans les gros bois, alors que les autres feuillus se situent majoritairement dans les petits bois et bois moyens, ce qui en fait une forêt plutôt jeune dont le renouvellement n'est pas un sujet pour l'instant.

Le châtaignier présente des risques sanitaires avec la maladie de l'encre en évolution en Île de France.

La desserte intraforestière du secteur de Lagrange est à structurer.

Fonction écologique :

C'est un enjeu fort pour cette forêt qui bénéficie du classement en forêt de protection au même titre que l'ensemble de l'Arc Boisé. Elle renferme également une ZNIEFF de type I. Elle fait l'objet d'un suivi écologique à l'aide d'études et d'inventaires floristiques et faunistiques notamment concernant les landes.

Fonction sociale :

La fréquentation du secteur située sur la commune de Boissy Saint Léger est importante et la forêt de Grosbois y joue pleinement sa fonction récréative. Le public y apprécie ses équipements adaptés et reste sensibles au changement de paysages.

Décisions d'aménagement pour les 20 prochaines années :

Le propriétaire souhaite conforter la gestion écologique et sociale de sa forêt, objectif compatible avec la gestion sylvicole des peuplements.

Dans cet esprit il est décidé :

- de classer les parcelles en sylviculture de production dans un unique groupe à traitement de futaie irrégulière avec le chêne sessile comme essence objectif (159,66 ha) ;
- de classer dans un groupe d'attente (38,71 ha) les parcelles à enjeu de biodiversité (ancienne 2^e série) ;
- de créer un îlot de sénescence (3,05 ha) ;
- de classer dans un groupe hors sylviculture les espaces récréatifs et l'emprise de ligne électrique (30,54 ha).

Certaines portions de routes en terrain naturel seront empierrées et accompagnées d'un retournement pour assurer la desserte des secteurs aujourd'hui mal desservis.

Perspectives :

Compte tenu des éléments précédents, la forêt régionale de Grosbois pourra bénéficier d'une gestion équilibrée adaptée aux enjeux, permettant de l'entretenir, de fournir à la filière bois des matériaux renouvelables, mais aussi d'assurer la protection biologique des milieux et la préservation d'une bonne qualité des paysages.

Hors dépérissement du châtaignier, ses peuplements ne nécessitent pas d'effort sylvicole particulier mais seront bien évidemment suivis régulièrement dans le cadre de la gestion en futaie irrégulière.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

Situation administrative		
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT REGIONALE DE GROUSBOIS	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	94 - Val-de-Marne	
Communes de situation	BOISSY-SAINT-LEGER : 145,4274 ha LIMEIL-BREVANNES : 29,9866 ha VALENTON : 19,2020 ha VILLECRESNES : 15,3630 ha VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : 11,8208 ha YERRES : 10,1222 ha	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	005- Brie	
Schéma régional d'aménagement de référence	Ile-de-France	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2021	2040

Détail des forêts aménagées		Dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Gros Bois	F10225G	231 ha, 92a 20ca	06/12/1993	1993	2007

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	231 ha, 92a 20ca
Surface retenue pour la gestion (SIG)	231,96 ha
Surface boisée en début d'aménagement	213,22 ha
Surface en sylviculture de production	198,37 ha

(liste des parcelles cadastrales en annexe n°1)

Située près de Paris, la forêt régionale de Grosbois fait le trait d'union entre les forêts domaniales de Notre-Dame à l'est et de La Grange à l'ouest pour former l'entité de l'Arc Boisé.

D'abord uniquement localisée sur la commune de Boissy-St-Léger, la forêt s'est agrandie par l'acquisition des parcelles sur les 5 autres communes de situation (acquisitions sur le massif de Lagrange). La construction récente de la déviation de la N19 lui a, en revanche, fait perdre environ 3 ha.

Le parcellaire a subi des modifications et sa numérotation revue. Les parcelles d'origines, très petites, ont été regroupées par deux et renumérotées (cf. annexe n°2 correspondances ancien/nouveau parcellaire). Dans les parties nouvellement acquises les numéros existants actuellement ont été conservés pour rester en adéquation avec la forêt domaniale de Lagrange et faciliter ainsi le travail du gestionnaire commun aux deux forêts, quand les limites de propriétés ne sont pas clairement définies sur le terrain. La numérotation apparaît donc, de fait, discontinue.

1.2 LA FORET DANS SON TERRITOIRE

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 34 ha	faible 19 ha	moyen 85 ha	fort 94 ha	232 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort 232 ha	232 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 61 ha	fort 171 ha	232 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 232 ha	faible	moyen	fort	232 ha

Le niveau d'enjeu de production ligneuse reflète les potentialités des unités stationnelles (voir plus bas, § 1.3 - Unités stationnelles)

L'intégralité du massif étant classé en forêt de protection, le niveau d'enjeu de la fonction écologique est dénommé fort (pas de carte).

Le niveau d'enjeu de la fonction sociale combine l'existence d'un statut réglementaire avec l'importance de la fréquentation par le public et celle donnée aux paysages.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....	0 ha

Nota : néanmoins le châtaignier est atteint par la maladie de l'encre et le dépérissement s'accroît au fil des années jusqu'à mettre en difficulté les peuplements des parcelles n°23 et 24 où il constitue l'essence majoritaire.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	232 ha

La sortie des bois de cette forêt sur la voie publique est rendue difficile par son environnement urbain et son morcellement (traversée de la N19 et de sa déviation) laissant des zones difficiles d'accès. Des pistes d'amélioration existent cependant (voir & 2.5 Travaux)

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...	0 ha

1.3 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	91 m	98 m

La forêt de Grosbois se situe en bordure de plateau de Brie, caractérisé par la présence d'une importante couche d'argile à meulière. Elle occupe le haut plateau de Brie, à une altitude moyenne de 95 m à Boissy-Saint-Léger et est inclinée vers le sud-ouest (87 m pour le Bois Cerdon à Valenton, 90 m pour le Bois de Granville à Limeil-Brévannes, 100 m pour les Bois de la Justice et de la Belle étoile de Grosbois à Villecresnes, 95 m pour les bois à Yerres).

Cette conjonction de facteurs géologiques, topographiques et hydrologiques contribue à créer un milieu hydromorphe, c'est-à-dire composé d'une couche moins perméable qui limite l'écoulement de l'eau.

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA_0	Lande humide non reboisable	9,64 ha	5%
SRA_4	Aulnaie Frênaie neutrocalcicole à engorgement durable	12,54 ha	6%
SRA_5	Chênaie pédonculée frênaie de milieu riche	58,05 ha	29%
SRA_7	Chênaie pédonculée acidicline avec hydromorphie	16,09 ha	8%
SRA_8	Hêtraie-chênaie neutrocline	49,48 ha	25%
SRA_9	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne	25,48 ha	13%
SRA_10	Chênaie sessiliflore hêtraie acidiphile	30,11 ha	15%
TOTAL		201,38 ha	

La carte des stations de l'aménagement précédent a été reprise et adaptée aux SRA Île de France apparues depuis, pour en définir ensuite les unités stationnelles (cf annexe 3).

Les unités stationnelles sont de fertilité moyenne à bonne.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Chêne pédonculé	22%
Chêne sessile	12%
Châtaignier	23%
Bouleau	17%
Tremble	3%
Tilleul	6%
Charme	4%
Chêne rouge	2%
Autres feuillus	10%
Autres résineux	1%
TOTAL	100%

Les pourcentages prennent en compte l'essence principale et l'essence secondaire de chaque peuplement (données issues des descriptions).

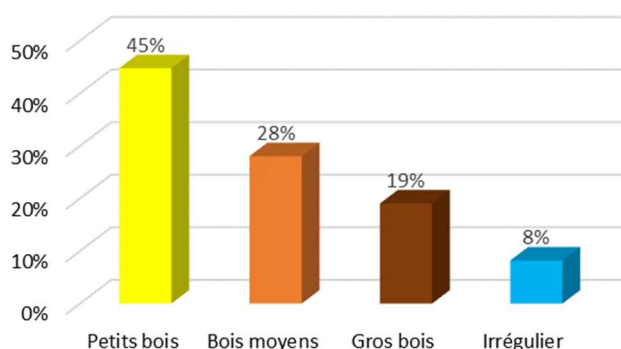
Chênes sessile ou pédonculé représentent un tiers des essences. Viennent ensuite le châtaignier pour près d'un quart puis les feuillus tendres pour 20%. Le reste est partagé entre les feuillus divers. Les résineux sont marginaux.

Répartition des types de peuplement (cartes des peuplements en annexe n°4 et 4b)			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHEP	Futaie de chêne à petits bois	34,41 ha	15%
FCHEM	Futaie de chêne à bois moyens	31,85 ha	14%
FCHTP	Futaie de châtaignier à petits bois	4,72 ha	2%
FCHTM	Futaie de châtaignier à bois moyens	6,44 ha	3%
FCHAP	Futaie de charme à petits bois	2,06 ha	1%
FTILP	Futaie de tilleul à petits bois	3,07 ha	1%
FA.F1	Perchis de feuillus divers	17,73 ha	8%
FA.FP	Futaie de feuillus divers à petits bois	2,86 ha	1%
FA.FM	Futaie de feuillus divers à bois moyens	7,10 ha	3%
FBOUP	Futaie de bouleau à petits bois	24,24 ha	10%
FBOUM	Futaie de bouleau à bois moyens	6,60 ha	3%
FTREP	Futaie de tremble à petits bois	9,96 ha	4%
FDOUP	Futaie de douglas à petits bois	1,50 ha	1%
FP.LP	Futaie de pin laricio à petits bois	0,96 ha	0%
TBOU1	Taillis de bouleau jeune	4,14 ha	2%
SCHEG	Taillis sous futaie de chêne à gros bois	35,63 ha	15%
ICHTI	Futaie de châtaignier sans diamètre défini	15,32 ha	7%
Z	Landes boisées	4,63 ha	2%
V	Aire d'accueil (pelouse), emprise RTE	17,52 ha	8%
M	Maison forestière	1,22 ha	1%
TOTAL		231,96 ha	

Les limites des peuplements ont été déterminées par photo-interprétation. Leur composition en structure, essence et catégorie de grosseur a été affinée à l'aide des descriptions terrain.

Le régime de la futaie est majoritaire sur la forêt.

Catégorie de diamètre



Petits bois et bois moyens (essence principale) dominent les catégories de diamètre (73%) comme le montre le graphique ci-contre, ce qui en fait une forêt globalement jeune.

1.4 PRECISIONS SUR LA FONCTION ECOLOGIQUE

Préambule :

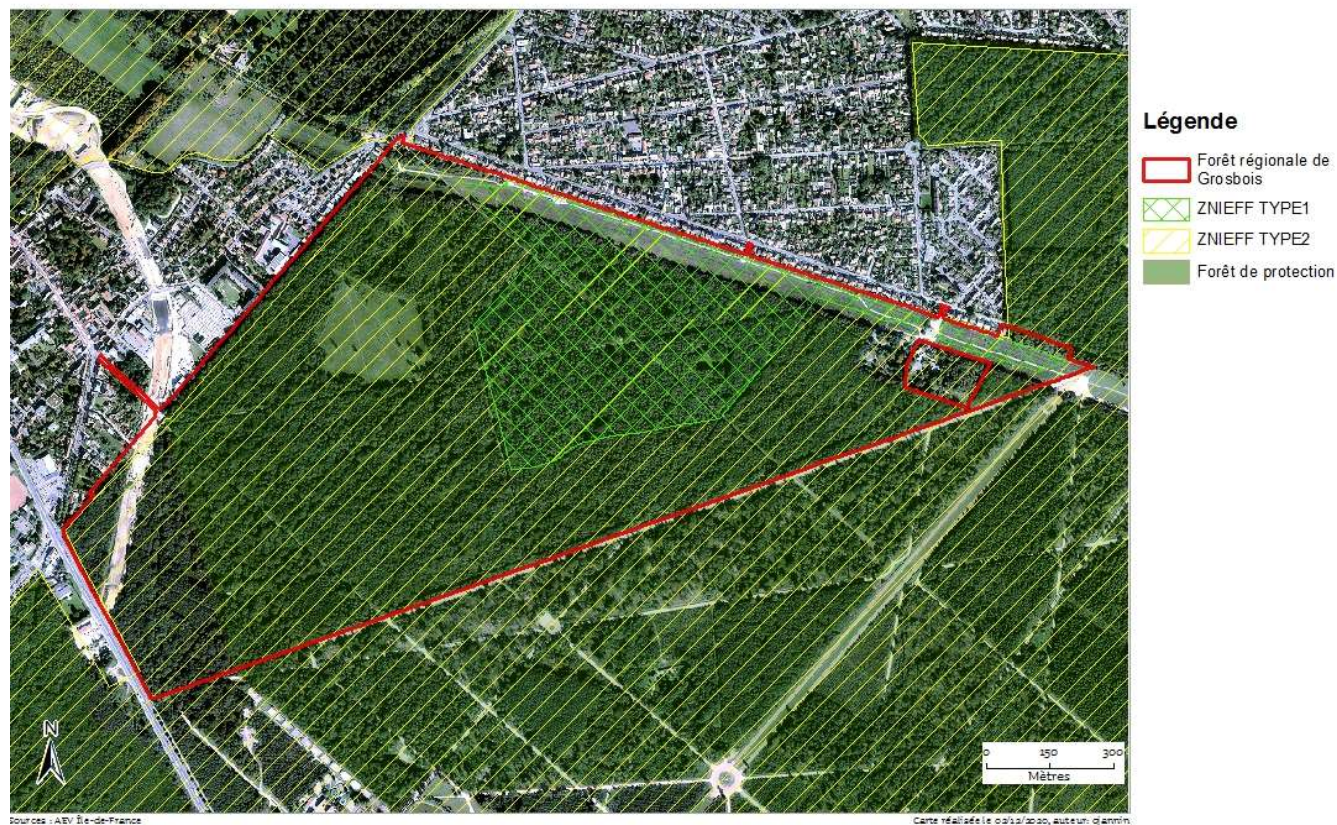
Le propriétaire a souhaité détailler plus précisément ci-dessous les aspects écologiques et sociaux de sa forêt.

• Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	232	préservation de tout défrichement et de tout nouveau projet d'aménagement qui porterait atteinte à son intégrité	Massif de l'Arc boisé du Val-de-Marne, décret du 25 mai 2016 en Conseil d'État https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/decret_2016-678_du_25_mai_2016_classement_en_fp_arc_boise_.pdf
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	35,17	N°110001704 LES BRUYERES - landes sèches à Callune et à Bruyère cendrée. - Petite dépression de Bruyère à quatre angles	https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110001704.pdf
ZNIEFF de type II	147	N°110001703 BOIS NOTRE-DAME, GROSBOIS ET DE LA GRANGE - landes ouvertes sèches ou humides - nombreuses mares et cortèges associés	https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110001703.pdf

FORET REGIONALE DE GROSBOIS

Statuts de protection réglementaire ou contractuelle



• Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

- **Habitats landicoles.** Ces landes ont fortement régressé sur Grosbois (-85% depuis 1949) en raison du drainage des parcelles forestières, de quelques enrésinements et plus généralement du boisement. Aujourd'hui, c'est surtout le fait de la fermeture spontanée et progressive des milieux en l'absence de gestion régulière (débroussaillage ou broyage en rotation, ou mise en place de pâturage extensif). La progression de la Fougère aigle, qui tend à étouffer toute végétation concurrente lorsqu'elle colonise d'autres milieux landicoles (par exemple à la faveur de coupes) est également à surveiller
- **Mares et habitats humides** : le drainage important du site a fait fortement régresser les zones de lande humide notamment, qui ne subsiste plus que très ponctuellement, et difficilement, sous la ligne RTE. D'autres habitats humides très localisés méritent une attention particulière lors des opérations sylvicoles et la gestion des bords de chemin et clairières : ourlets humides, fossés et leurs abords, dépressions à milieux pionniers exondés et abords des mares
- **Les mares**, situées au sud de la forêt, ne sont pas réellement menacées, sinon par des facteurs climatiques (étés chauds et secs récurrents depuis quelques années). Elles sont toutefois chargées en matières en suspension et relativement eutrophes
- **Habitats forestiers** : certains habitats patrimoniaux sensibles devront faire l'objet d'une adaptation voire d'une exclusion de l'exploitation sylvicole, notamment les deux zones d'Aulnaie marécageuse en parcelles 21 et 31 (ancienne numérotation). Les zones de chênaie pédonculée à Molinie, qui se situent sur des sols acides et fréquemment engorgés, doivent faire l'objet d'une attention particulière avec des habitats fragiles et des sols particulièrement sensibles au tassement. Les zones de chênaie sessile, majoritaire en forêt de Grosbois peuvent voir leur strate herbacée colonisée par la fougère aigle à la faveur de coupes et de mise en lumière
- **Pelouse du progrès** : hors sylviculture, cette pelouse, gérée en fauche annuelle tardive avec export depuis 2012 présente un intérêt fort, notamment pour les insectes (papillons, orthoptères, Mante religieuse...). Elle pourrait être menacée par du piétinement et dans le cas où la gestion serait moins favorable qu'aujourd'hui (fauche trop précoce, absence d'export...)
- Présence importante de Laurier cerise en sous-bois à proximité du parking à l'entrée l'est de la forêt.

Plus généralement, le cloisonnement du site, avec axes routiers, murs, etc. limitent la circulation de la faune et les échanges avec les forêts de Notre Dame et du bois de la Grange, ainsi que le parc de Grosbois au sud.

• Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

✓ Approche par milieux :

- **Landes** : on distingue les landes humides à Erica tetralix, aujourd'hui présentes uniquement de façon très locale sous ligne RTE, les landes sèches à Callune et Bruyère cendrée, les landes à molinie et les landes à Fougère aigle (ces dernières n'étant pas patrimoniales). Ces milieux sont importants pour de nombreuses espèces végétales et animales : reptiles (Vipère péliade et Coronelle lisse notamment), insectes (Miroir, Hespérie échiquier,
- **Mares** : bien qu'en état moyen de conservation, les herbiers à Potamot (dont Potamot nageant) et les ceintures d'hélophytes des mares leur confèrent un intérêt certain pour la faune aquatique. La diversité en amphibiens y est donc assez importante, avec notamment le Triton crêté, le Triton alpestre, le Crapaud commun, et potentiellement la Rainette arboricole (entendue de l'autre côté du mur sud) ; de même pour les odonates avec notamment la Grande aeshne et le Leste brun. On y trouve également la Couleuvre helvétique.

✓ Approche par groupes taxonomiques :

La forêt de Grosbois, par ses boisements et l'alternance de milieux ouverts, présente un intérêt fort pour son avifaune nicheuse d'affinité forestière. Notamment, les Pics (noir, mar, épeichette surtout), la Bécasse des bois, le Bouvreuil pivoine, la Bondrée apivore, l'Epervier d'Europe. L'engoulevent fréquente également le site. Les enjeux chiroptères, assez peu connus, sont potentiellement importants également.

Ces éléments plaident pour une gestion forestière adaptée, conforme à la norme FSC (voir 2.5 Engagement environnemental) : maintien de nombreux bois mort au sol et sur pied, martelage tenant compte de ces enjeux, et encadrement strict des opérations de coupes (modalités et calendrier)

Espèces remarquables	Localisation (ancienne numérotation des parcelles)	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Peucedan de France, <i>Peucedanum gallicum</i>	Bords de chemin	Attention à la gestion des lisières, bords de chemin (broyages) + attention lors des travaux : passage d'engins, dépôt de bois en bord de chemin... (Cf. carte en annexe n°6)	Oui
Trèfle moyen, <i>Trifolium medium</i>	Bords de chemin, ourlets		
Oenanthe de Lachenal, <i>Oenanthe lachenalii</i> C.C. Gmel.1805	Parcelle 8, ourlets humides		Non
Faune remarquable			
Pics noir, mar, Epeichette, Epeiche	Tous boisements	Maintien de bois mort sur pied Pas d'abattage entre début mars et fin août, éviter les travaux en parcelles entre début mars et fin juin Repérage des cavités avant ou pendant martelage et maintien des arbres à cavités	Oui
Bécasse des bois	Peuplement semi-ouverts	Maintien localement de zones denses type taillis en sous-bois. Pas d'abattages entre début mars et fin août, éviter les travaux en parcelles entre début mars et fin juin.	Non
Bondrée apivore	Tous peuplements, chasse sur milieux ouverts	Pas d'abattages entre début mars et fin août, éviter les travaux en parcelles entre début mars et fin juin.	Oui
Epervier d'Europe	Nidification en parcelle 26 ou 28 (en 2012-13 !) Peuplements âgés	Maintien d'arbres âgés et de IVB Pas de travaux entre début mars et fin août	
Vipère péliade (une des dernières populations en IDF : gros enjeu)	Parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 24, 26, 32,	Limiter la circulation des engins dans les parcelles concernées en période d'activité (mars à septembre) Attention aux lisières bien exposées, notamment en début et fin de saison quand T°C assez basse Maintenir des milieux ouverts	
Miroir, <i>Heteropteus morpheus</i>	Landes ouvertes et landes à molinie	Maintien des landes en bon état de conservation : conditions hydriques (ne pas drainer, tasser les sols...), sylviculture permettant une certaine pénétration de la lumière au sol pour la strate herbacée Attention à la fougère aigle (risque de propagation à l'occasion de travaux)	Non
Hespérie échiquier, <i>Carterocephalus palaemon</i>	Landes ouvertes et landes à molinie		Oui
Petit mars changeant, <i>Apatura ilia</i>	Proximité des mares parcelles 18 et 30		Non
Grand mars changeant, <i>Apatura iris</i>	Lisières et clairières, notamment humides		Non
Aegosoma scabricorne <i>Aegosoma scabricorne</i>	Coléo saproylique (charmes, chênes, hêtres)	Maintien bois mort sur pied et au sol	Oui
Cétoine marbré <i>Protaetia lugubris</i>	Coléo saproylique (bois pourri, plutôt chêne en contexte humide)		Oui
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Racines des arbres morts ou sénescents (chêne surtout)		dir. Habitat
Amphibiens	Quelques centaines de mètres autour des mares	Maintien de bois mort au sol pour hivernage, Gestion des mares	oui

- Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Lande sèche à Callune et Bruyère cendrée <i>Calluno-vulgaris Ericetum cinereae</i>	oui	4030	32.224	Fermeture des milieux Tassement des sols Colonisation par la fougère aigle si à proximité	14 ha
Landes atlantiques humides <i>Ulici minoris - Ericenion ciliaris</i>),	oui	4010	31.1	Drainage, assèchement, fermeture des milieux Gestion inadaptée sous ligne RTE	Quelques centaines de m2
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Ourlets humides	non	6410-B	37.311	Attention à la gestion des lisières, bords de chemin + attention lors des travaux : passage, d'engins, dépôt de bois en bord de chemin...	Linéaire assez important
Dépressions humides et berges exondées	non	3130-3	22.3233	Attention lors des travaux sylvicoles à préserver ces milieux très localisés (abords des mares et certains fossés) (cf. carte en annexe n°6)	Très localisé

- Carte des sensibilités écologiques en annexe n°6**

1.5 PRECISIONS SUR LA FONCTION SOCIALE

Le PRIF (périmètre régional d'intervention foncière) de Grosbois est un site périurbain très fréquenté constitué de plusieurs massifs : la forêt régionale dite de Grosbois, le bois Cerdon, le bois de Granville, les Bois de la Justice et de la Belle étoile de Grosbois. La fréquentation publique reste la plus intense à Boissy-Saint-Léger (forêt régionale historique aménagée dès la création de l'Agence des espaces verts, en 1976).

- Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Le classement en forêt de protection de l'Arc boisé inclut la plus grande partie des parcelles régionales relevant de Grosbois et introduit un régime spécial sur ce massif. Il vise à garantir la gestion durable multifonctionnelle des bois et forêts, à préserver leur rôle social et environnemental tout en les protégeant du mitage et de l'urbanisation.

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création
Site inscrit : Nord-est du parc du château de La Grange	8 (P.19 et 20)	13/04/1960
Périmètre de protection des monuments historiques : Château de Lagrange Domaine de Grosbois	232	08/04/1971 01/04/1948
Forêt de protection pour le bien-être des populations	232	Décret ministériel du 25 mai 2016,

- Description de la fréquentation**

Aucune estimation quantitative de la fréquentation des propriétés régionales relevant du PRIF de Grosbois n'a été réalisée récemment.

Cependant, en tenant compte du tissu bâti dense dans un rayon de 10 km alentour, nous pouvons estimer le nombre des visiteurs à environ 400 000 /an, avec des fréquentations de pointe à 1200 visites en journée et durant les dimanches ensoleillés : promeneurs, enfants des centres aérés et des écoles, sportifs, randonneurs, public des animations organisées par l'AEV, propriétaires de chiens.

En semaine, ce sont majoritairement les riverains qui fréquentent cette forêt publique. Ils y viennent surtout à pied, mais aussi en transport en commun et certains en voiture. Ces visites sont généralement courtes, destinées aux promenades quotidiennes, à l'entraînement physique ou à la sortie des animaux de compagnie.

Le weekend, les promeneurs peuvent venir de plus loin et pour des visites plus longues en temps et en distance de promenade, car la forêt de Grosbois est relativement petite et très fréquentée. La forêt domaniale de Notre-Dame voisine peut servir alors d'exutoire en raison notamment de sa plus grande superficie.

Il convient également de mentionner la présence d'un centre aéré de la ville de Boissy-Saint-Léger enclavé en forêt de Grosbois. À lui seul, il motive la présence de 400 enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

• **Description succincte des équipements structurants**

- Aire de stationnement d'une capacité d'environ 35 places voitures et parking autocars de 2 places
- Pelouse du Progrès, vaste clairière herbacée mise à disposition du public
- Allées intérieures en enrobés, empierrées ou encore en terrain naturel (pour véhicules de secours ou gestionnaires du site).
- Le GR14 traverse tout le sud de la forêt à Boissy-Saint-Léger en empruntant à l'ouest la porte à l'arrière du collège Amédée Dunois et à l'est l'entrée rue de Marolles.
- Présence de mobilier d'accueil tel que bancs, tables, panneaux signalétiques et poubelles. La tendance actuelle est à la suppression des corbeilles au sein du boisement, afin de réduire les déchets à enlever et d'inciter les visiteurs à les emporter.
- Présence au sein de la forêt de Grosbois à Boissy-Saint-Léger d'une station apicole gérée par une association, parfois ouverte au public (journées portes ouvertes ou animations).

Nota : les autres bois régionaux de Grosbois restent des milieux plus naturels et exempts pour le moment d'équipement par leur taille et leur fréquentation plus réduite.

Sites	Équipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	État général des équipements - Adaptation (oui/non)
Grosbois	Tables + bancs	Impact écologique dû au piétinement	Bon (quelques tables sont dégradées)
	Pontons	/	Abimés (usure)
	Poubelles	Déchets déposés aux abords de la poubelle	Correct

• **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par site**

Pour la forêt de Grosbois sur Boissy-Saint-Léger :

Ce secteur de la forêt régionale constitue la partie Est du vaste domaine (plus de 500 hectares) établi autour du château de Grosbois qui fut édifié au début du 17^{ème} siècle. Les longues allées rectilignes et en étoile témoignent des activités de chasse qui s'y déroulaient.

La Pelouse du Progrès apporte un intérêt indéniable à la forêt de Grosbois. Outre les allées principales, c'est le site le plus fréquenté de la forêt en raison de sa large ouverture à la lumière et la possibilité de s'y arrêter.

Le revêtement d'une route forestière en boucle est en enrobé (allée Elisabeth, allée du chevreuil), ce qui présente un intérêt particulier pour les activités de plein air telles que le roller ou la trottinette, mais également pour les personnes à mobilité réduite (notamment en fauteuil roulant) et pour les visiteurs venant avec un enfant en poussette.

L'ambiance forestière lors de la feuillaison, et plus particulièrement à l'époque de la floraison de la canule et de la bruyère, rend ce massif attrayant pour la population.

Un parcours fléché sur site permet de découvrir les intérêts particuliers du site tels que le chêne emblématique des Bruyères.

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Grosbois	Capacité de stationnement et présence de prairie	Très forte	Course d'orientation, courses pédestres, sortie nature et visites
	Espace naturel de proximité, proche d'un centre aéré	Forte	
	Qualité paysagère : milieux ouverts, landes	Moyenne	
	Hautes valeurs patrimoniales, présence de différents types de landes	Forte	

Pour le Bois Cerdon à Valentigney, le Bois de Granville à Limeil-Brévannes, les Bois de la Justice et de la Belle étoile de Grosbois à Villecresnes, les bois à Yerres :

Peu connus et sans aménagements particuliers, ces secteurs attirent principalement les riverains. Zone de calme par excellence.

- **Sensibilités paysagères**

De manière générale le public pénètre peu dans les parcelles. Les promeneurs restent sur les chemins et les pelouses aménagées.

Toutefois, la minorité de gens qui s'écartent des chemins qui leur sont dédiés piétinent la flore et dérangent la faune présente. De même, les chiens non tenus en laisse peuvent divaguer dans les parcelles. Certains vététistes ont tendance à pédaler hors-pistes, dégradant alors des zones souvent fragiles qui sont des milieux ressources de biodiversité.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

En règle générale les usagers sont satisfaits des sites concernant la propreté et la qualité de l'entretien.

Site naturel très apprécié du fait de l'urbanisation dense environnante et de la possibilité d'y venir en transports en commun depuis l'agglomération centrale (la gare de RER A Boissy-Saint-Léger est à 15 minutes à pied de la forêt régionale).

- **Carte des sensibilités paysagères en annexe n°7**

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Au vu des niveaux d'enjeux en adéquation avec le souhait du propriétaire, les fonctions écologiques et sociales (accueil du public) sont définies comme prioritaires sur cette forêt.

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	159,66 ha	
Attente sans traitement défini	38,71 ha	
Hors sylviculture de production	33,59 ha	
TOTAL	231,96 ha	

Le propriétaire se positionne en faveur du traitement de la totalité de sa forêt en futaie irrégulière. Ce choix répond à la capacité de production et de renouvellement de cette forêt en assurant à la fois un couvert permanent du sol et la coexistence d'arbres de tous âges. Il est parfaitement compatible avec la sauvegarde de la qualité des paysages et de la biodiversité.

Les parcelles à enjeu de biodiversité définies par le propriétaire ont été classées en attente sans traitement défini (ancienne 2è série).

La pelouse du Progrès, l'emprise de ligne électrique ainsi que l'aire d'accueil (P. 10) ont été classées hors sylviculture.

Essences objectif et critères d'exploitabilité (carte des essences objectif en annexe n°8)					
Essences objectif	Essences d'accompagnement	Surface en sylviculture de production (ha)	Répartition (%)	Qualité technologique	Diamètre retenu
Chêne sessile	Chêne pédonculé, châtaignier, feuillus divers	146,13 ha	73,7%	Toutes qualités	70 cm
Bouleau verruqueux		52,24 ha	26,3%	Diamètre à augmenter quand la qualité le permet	40 cm
TOTAL		198.37 ha			

Le choix du chêne sessile comme essence objectif principale découle des potentialités des unités stationnelles définies par les SRA. Il ne s'envisage qu'à long terme. A l'échéance de l'aménagement, le choix d'une essence objectif associée est nécessaire et se porte sur l'essence prépondérante de chaque peuplement.

Le châtaignier n'est pas retenu comme essence objectif. En effet, la maladie de l'encre progresse en Île de France et les châtaigniers de l'Arc Boisé n'y échappent pas. Le changement climatique en cours, avec l'alternance d'épisodes secs et humides, fragilise les arbres et les rend plus vulnérables encore. Dans ces conditions il devient nécessaire d'accompagner la diminution de la part du châtaignier à l'intérieur des peuplements riches en cette essence.

Cependant, l'effort de régénération par plantation de chêne sessile ne sera envisagé que si nécessaire dans les parcelles en manque de chêne actuellement (voir & suivant).

2.3 EFFORT DE REGENERATION

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	12,57
Surface effectivement régénérée	0

Effort de régénération du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		159,66 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		15 m²/ha	
Cible densité de perches à l'équilibre		80 tiges/ha	
Etat général de maturité des peuplements		Globalement jeune	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	15 m²/ha	17,4 m²/ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	14%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	40 tiges/ha	111 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	17,87 ha		

Les peuplements jeunes couvrent 158 ha : perchis, petits bois et bois moyen. Leur état général de maturité reflète celui d'une forêt globalement jeune (voir graphique & 1.3 Peuplements) dans laquelle le renouvellement n'est pas une priorité à ce stade, sans pour autant en négliger le suivi régulier (avant martelage et 4 ans après chaque coupe jardinée).

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION EN GROUPES D'AMENAGEMENT

(Carte de classement en annexe n°10)

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylviculture	Rotation (ans)	Surface par groupe (ha)		
Code	Libellé								
IRR1	Coupes de futaie irrégulière	1	a	4,19	4,19	8	159,66		
		4	a	7,81	7,81				
		5	a	2,60	2,60				
		6	a	6,20	6,20				
		7	u	9,96	9,96				
		8	u	8,90	8,90				
		9	a	2,25	2,25				
		10	u	11,88	11,88				
		11	a	3,59	3,59				
		12	u	8,15	8,15				
		13	u	9,11	9,11				
		15	u	9,28	9,28				
		16	a	3,81	3,81				
		18	u	2,25	2,25				
		19	u	3,91	3,91				
		20	u	4,01	4,01				
		23	u	7,51	7,51				
		25	u	7,81	7,81				
		27	u	16,45	16,45				
		28	u	13,86	13,86				
		29	a	7,17	7,17				
		30	u	8,96	8,96				
ATT	Groupe d'attente	1	b	4,69	4,69		38,71		
		2	b	4,27	4,27				
		4	b	0,64	0,64				
		5	b	6,72	6,72				
		9	b	6,72	6,72				
		11	b	5,75	5,75				
		14	u	7,86	7,86				
		16	b	2,06	2,06				
ILS	Ilot de senescence	29	b	3,05	3,05		3,05		
HSY	Hors sylviculture	2	a	3,91			30,54		
		3	u	8,58					
		6	b	4,70					
		10	b	1,22					
		16	c	0,33					
		31	u	11,80					
Totaux				231,96	201,42				

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS : COUPES

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG					
2022	4	a	1	IRR1	7,81 ha	4,66 ha	FCHEP	EMC
2022	6	a	1	IRR1	6,20 ha	6,20 ha	FCHEP	EMC
2022	15	u	2	IRR1	9,28 ha	0,82 ha	FDOUP	RA
2024	23	u	1	IRR1	7,51 ha	7,51 ha	ICHTI	AS
2026	4	a	1	IRR1	7,81 ha	4,66 ha	FCHEP	JA1
2026	6	a	1	IRR1	6,20 ha	6,20 ha	FCHEP	JA1
2026	11	a	1	IRR1	3,59 ha	3,59 ha	FCHEP	EMC
2026	13	u	1 et 2	IRR1	9,11 ha	9,11 ha	FCHEP	EMC
2026	19	u	1	IRR1	3,91 ha	3,91 ha	FTREP	JA1
2026	20	u	1	IRR1	4,01 ha	4,01 ha	FCHTM	EMC
2026	25	u	1	IRR1	7,81 ha	7,81 ha	ICHTI	EMC
2028	8	u	1	IRR1	8,90 ha	2,43 ha	FCHTM	EMC
2028	10	a	1, 2 et 3	IRR1	11,88 ha	11,88 ha	FTREP	EMC
2028	20	u	1	IRR1	4,01 ha	4,01 ha	FCHTM	JA1
2030	7	u	1 et 2	IRR1	9,96 ha	9,96 ha	FA.FM	EMC
2030	9	a	1	IRR1	2,25 ha	2,25 ha	FBOUP	EMC
2030	11	a	1	IRR1	3,59 ha	3,59 ha	FCHEP	JA1
2030	13	u	1 et 2	IRR1	9,11 ha	9,11 ha	FCHEP	JA1
2030	25	u	1	IRR1	7,81 ha	7,81 ha	ICHTI	JA1
2030	27	u	1	IRR1	16,45 ha	16,45 ha	SCHEG	EMC
2032	1	a	1	IRR1	4,19 ha	4,19 ha	FBOUP	EMC
2032	8	u	1	IRR1	8,90 ha	2,43 ha	FCHTM	JA1
2032	10	a	1, 2 et 3	IRR1	11,88 ha	11,88 ha	FTREP	JA1
2032	12	u	1 et 2	IRR1	8,15 ha	8,15 ha	FCHEP	EMC
2032	16	a	1	IRR1	3,81 ha	3,81 ha	FCHEP	EMC
2032	18	u	1	IRR1	2,25 ha	2,25 ha	FCHTP	JA1
2032	30	u	1	IRR1	8,96 ha	8,96 ha	SCHEG	EMC
2034	4	a	1	IRR1	7,81 ha	4,66 ha	FCHEP	JA2
2034	4	a	2	IRR1	7,81 ha	2,47 ha	FCHTP	EMC
2034	4	a	3	IRR1	7,81 ha	0,68 ha	FDOUP	JA1
2034	6	a	1	IRR1	6,20 ha	6,20 ha	FCHEP	JA2
2034	7	u	1 et 2	IRR1	9,96 ha	9,96 ha	FA.FM	JA1
2034	9	a	1	IRR1	2,25 ha	2,25 ha	FBOUP	JA1
2034	19	u	1	IRR1	3,91 ha	3,91 ha	FTREP	JA2
2034	27	u	1	IRR1	16,45 ha	16,45 ha	SCHEG	JA1
2034	29	a	1	IRR1	7,17 ha	7,17 ha	SCHEG	EMC

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG					
2036	1	a	1	IRR1	4,19 ha	4,19 ha	FBOUP	JA1
2036	8	u	2 et 3	IRR1	8,90 ha	6,47 ha	TBOU1	EMC
2036	12	u	1 et 2	IRR1	8,15 ha	8,15 ha	FCHEP	JA1
2036	15	u	1	IRR1	9,28 ha	8,46 ha	FCHEM	EMC
2036	16	a	1	IRR1	3,81 ha	3,81 ha	FCHEP	JA1
2036	18	u	1	IRR1	2,25 ha	2,25 ha	FCHTP	JA2
2036	20	u	1	IRR1	4,01 ha	4,01 ha	FCHTM	JA2
2036	28	u	1	IRR1	13,86 ha	13,86 ha	FA.F1	EMC
2036	30	u	1	IRR1	8,96 ha	8,96 ha	SCHEG	JA1
2038	4	a	2	IRR1	7,81 ha	2,47 ha	FCHTP	JA1
2038	5	a	1	IRR1	2,60 ha	2,60 ha	FBOUP	EMC
2038	11	a	1	IRR1	3,59 ha	3,59 ha	FCHEP	JA2
2038	13	u	1 et 2	IRR1	9,11 ha	9,11 ha	FCHEP	JA2
2038	25	u	1	IRR1	7,81 ha	7,81 ha	ICHTI	JA2
2038	29	a	1	IRR1	7,17 ha	7,17 ha	SCHEG	JA1
2040	8	u	1	IRR1	8,90 ha	2,43 ha	FCHTM	JA2
2040	8	u	2 et 3	IRR1	8,90 ha	6,47 ha	TBOU1	JA1
2040	10	a	1, 2 et 3	IRR1	11,88 ha	11,88 ha	FTREP	JA2
2040	15	u	1	IRR1	9,28 ha	8,46 ha	FCHEM	JA1
2040	28	u	1	IRR1	13,86 ha	13,86 ha	FA.F1	JA1
Total					419,03 ha	357,40 ha	Soit 17,87 ha annuellement passés en coupe et 1,8 fois la surface en production	

Les coupes d'ouverture de cloisonnement restent un préalable à toute coupe jardinée.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	970 m2
Volume bois fort total à récolter durant aménagement	11 105 m3

2.6 PROGRAMME D'ACTIONS : TRAVAUX

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Groupe*	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E**
IRR-0.2-2	2 entretiens cloisonnements d'exploitation + Travaux à 0,2 J/ha, repris après 2 ans - Ouverture et dynamique maîtrisées	IRR1	82,53		17 292 €	E
IRR-0.5-1	1 entretien des cloisonnements d'exploitation + Travaux à 0,5 J/ha ponctuels - Ouverture et dynamique	IRR1	30,64		10 589 €	E
IRR-0.5-2	2 entretiens des cloisonnements d'exploitation + Travaux à 0,5 J/ha, repris après 2 ans - Contextes semi concurrentiels	IRR1	23,13		7 994 €	E
IRR-1.0-2	2 Entretiens des cloisonnements d'exploitation + Travaux à 1,1 J/ha repris à 2 ans - rattrapage - contexte semi concurrentiel	IRR1	87,96		50 348 €	E
IRR-1.5-2	1 Entretien des cloisonnements d'exploitation + Travaux à 1,5 J/ha repris après 1 an contextes concurrentiels	IRR1	12,03		9 614 €	E
3CHS01	Plantation chêne sessile avec accompagnement ligneux	IRR1	0,82		287 €	I
1CHX03	Régénération naturelle de chêne sessile (ou chêne pédonculé) chênaies moyennement hydromorphes	IRR1	3,56		1 246 €	E
Total					97 370 €	
Soit annuellement					4 869 €/an	

* pour le détail des parcelles voir aussi calendrier en annexe n°11

** I = Investissement ou E = Entretien

Bien que classés en groupe de futaie irrégulière, les jeunes peuplements continueront de suivre les itinéraires de travaux de futaie régulière jusqu'à la 1ère éclaircie.

Les itinéraires de travaux de futaie irrégulière sont ceux adoptés par la DT Seine-Nord et utilisés lors des descriptions de peuplements.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Empierrement de route forestière* (voir carte de la desserte en annexe n°5, scenarii envisagés)	Chemin rural de Villeneuve Saint Georges à Lagrange	1 300	Projet commun AEV/ONF	130 000 €	I
Total				130 000 €	
soit annuellement				6 500 €/an	

* I = Investissement ou E =
Entretien

* Une solution de sortie sur la RD94 pour désenclaver cette partie de l'ancien massif de Lagrange doit être trouvée. Elle permettra également à la forêt domaniale contigüe de La Grange de sortir ses bois. Un accord sera à conclure entre l'AEV et l'ONF pour chacun prendre en charge une partie de l'empierrement de la route.

Carte de la desserte en annexe n°5

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Restauration de landes	4b-5b	7,36		5 888 €	I
Fermeture de fossés par seuil	zone humide	4		8 000 €	I
Placette d'étrepage	lande humide	4		2 000 €	I
Curage et reprofilage de mares	8 et 11			500 €	I
Création de mares		1		500 €	I
Plantation arbres têtards		10		1 000 €	I
Entretien espaces verts (y compris fauche des accotements)	Forêt			40 000 €	E
Propreté				15 000 €	E
Travaux divers				20 000 €	E
Régie				9 500 €	E
Gardiennage				20 000 €	E
b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
Restauration de landes	24, 26		Mesure compensatoire en cours	1 000 €	E
b2- Actions contractuelles potentielles					
Total				123 388 €	
soit annuellement				6 169 €/an	

Les actions contractuelles citées ci-dessus répondent à une exigence de gestion écologique supérieure à celle mise en œuvre au titre de la gestion forestière durable : elles ne pourront être menées qu'en cas d'obtention de financements externes.

2.7 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les actions de gestion prenant en compte la biodiversité courante correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- - maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- - mise en place d'îlots de vieux bois ;
- - mélange des essences ;
- - maintien de lisières forestières diversifiées ;
- - respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

Pour respecter la certification FSC, les mesures suivantes sont prises en complément :

- - pas d'abattage d'arbres morts ;
- - maintien de 5 arbres habitats/ha

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	3,05 ha

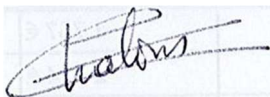
Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	20/04/2021

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude, rédaction et cartographie : Chalons Jean-Claude

Étude de terrain et descriptions : avec la collaboration des personnels de l'UT Brie boisée Sénart

	<i>Date</i>	<i>Nom, fonction</i>	<i>Signature</i>
Document			
Rédigé le :	08/01/2021	par : Chalons Jean-Claude, Chef de Projet Aménagement du pôle aménagement de la direction territoriale Seine-Nord	
Vérifié le :	15/01/2021	par : Augéry Matthieu Responsable du Service Forêt de l'agence territoriale Ile de France-Est	
Proposé le :	15/01/2021	par : Veau Virginie Directrice de l'agence territoriale Ile de France-Est	

Saisissez du texte ici

ANNEXES

Annexe n° 1 : parcellaire cadastral

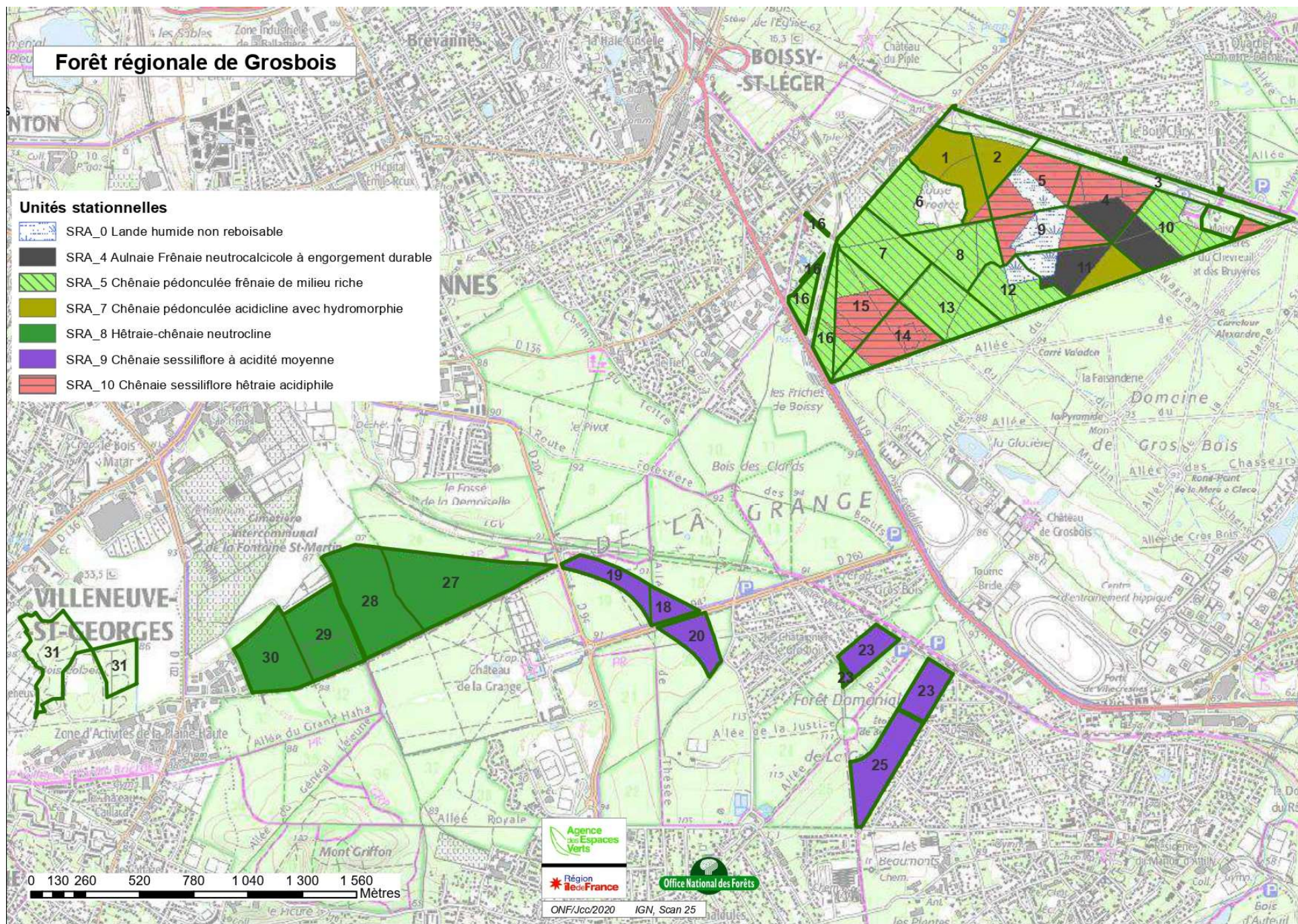
Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
			Total =>	231 ha, 90a 86ca	231 ha, 90a 86ca
Boissy-Saint-Léger	AH	0601	PL DU MARECHAL BERTHIER	0 ha, 14a 81ca	0 ha, 14a 81ca
Boissy-Saint-Léger	AH	0603	PL DU MARECHAL BERTHIER	0 ha, 17a 90ca	0 ha, 17a 90ca
Boissy-Saint-Léger	AH	0638	PL DU MARECHAL BERTHIER	0 ha, 34a 40ca	0 ha, 34a 40ca
Boissy-Saint-Léger	AI	0282	PL DU MARCHE DU BOIS CLARY	1 ha, 00a 36ca	1 ha, 00a 36ca
Boissy-Saint-Léger	AM	0073	CR N 4	0 ha, 03a 40ca	0 ha, 03a 40ca
Boissy-Saint-Léger	AN	0002	PARC DE GROUSBOIS	61 ha, 94a 08ca	61 ha, 94a 08ca
Boissy-Saint-Léger	AO	0006	PARC DE GROUSBOIS	79 ha, 41a 41ca	79 ha, 41a 41ca
Boissy-Saint-Léger	AO	0003	PARC DE GROUSBOIS	2 ha, 05a 94ca	2 ha, 05a 94ca
Boissy-Saint-Léger	AK	0514	RUE DE MAROLLES	0 ha, 02a 80ca	0 ha, 02a 80ca
Yerres	OB	0032	BOIS DE LA RONCE	4 ha, 01a 22ca	4 ha, 01a 22ca
Yerres	OB	0035	BOIS DE LA GRANGE	6 ha, 15a 79ca	6 ha, 15a 79ca
Limeil-Brévannes	OC	0187	LE PETIT VIRTEMBERG	1 ha, 07a 89ca	1 ha, 07a 89ca
Limeil-Brévannes	OC	0186	LE PETIT VIRTEMBERG	0 ha, 00a 02ca	0 ha, 00a 02ca
Limeil-Brévannes	OD	0061	LE BOIS DE GRANVILLE	14 ha, 89a 13ca	14 ha, 89a 13ca
Limeil-Brévannes	OD	0063	LES CANDIES	14 ha, 34a 02ca	14 ha, 34a 02ca
Valenton	OC	0022	LE BOIS CERDON	19 ha, 16a 92ca	19 ha, 16a 92ca
Villecresnes	AB	0016	BOIS DE LA FOSSE AUX BICHE	4 ha, 13a 01ca	4 ha, 13a 01ca
Villecresnes	AB	0021	LE BOIS MOREAU	0 ha, 28a 56ca	0 ha, 28a 56ca
Villecresnes	AB	0010	LE BOIS DE LA JUSTICE	3 ha, 38a 69ca	3 ha, 38a 69ca
Villecresnes	AB	0015	LE BOIS MOREAU	3 ha, 67a 96ca	3 ha, 67a 96ca
Villecresnes	AB	0014	LE BOIS DE LA JUSTICE	3 ha, 82a 80ca	3 ha, 82a 80ca
Villeneuve St Georges	AM	0218	AV DU PRESIDENT J.F. KENNEDY	3 ha, 89a 40ca	3 ha, 89a 40ca
Villeneuve St Georges	AM	0439	AV LEO LAGRANGE	0 ha, 95a 83ca	0 ha, 95a 83ca
Villeneuve St Georges	AM	0442	AV LEO LAGRANGE	0 ha, 00a 20ca	0 ha, 00a 20ca
Boissy-St-Léger	AM	0075	CR N 4	0 ha, 00a 04ca	0 ha, 00a 04ca
Villeneuve St Georges	AM	0437	AV DE L EUROPE	6 ha, 94a 28ca	6 ha, 94a 28ca

Annexe n° 2 : correspondance ancien et nouveau parcellaire (aménagement passé)

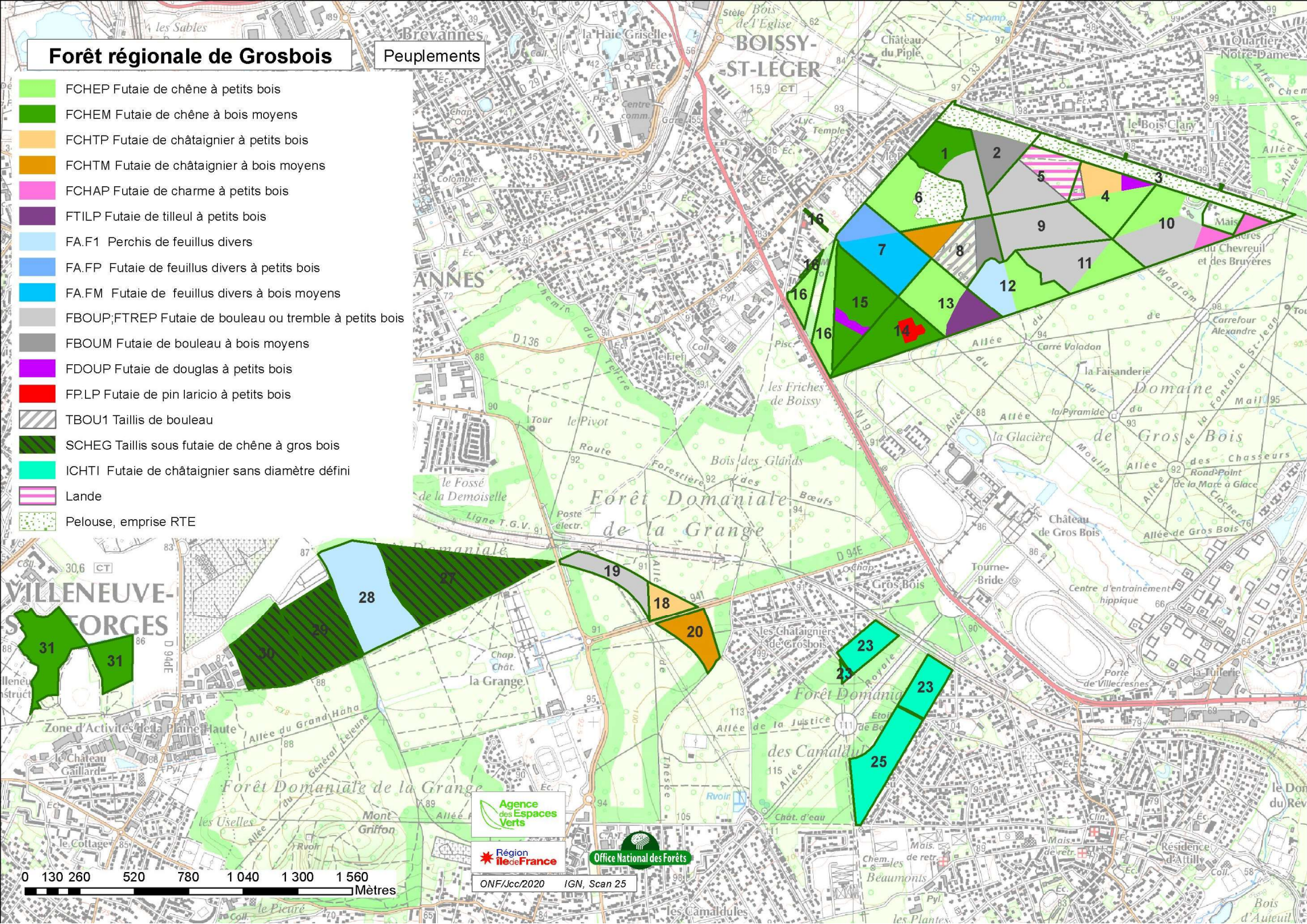
Ancien numéro	Nouveau numéro	Surface (ha)
1	2	3,49
2	2	4,52
3	1	3,89
4	1	2,96
5	6	5,6
6	6	5,96
7	8	2,54
8	7	6,92
9	7	2,41
10	15	2,09
11	15	7,29
12	16	3,05
13	16	3,04
14	14	4,22
15	14	3,87
16	13	2,89
17	13	5,93
18	8	4,26
19	12	4,22
20	12	4,03
21	8	2,36
22	9	3,08
23	5	5,8
24	5	4,17
25	3	4,15
26	4	3,89
27	4	4,57
28	9	5,84
29	11	5,77
30	11	3,74
31	10	5,94
32	10	4,88
33	10	2,2
34	3	4,07
HSA01	1	1,46
HSA01	16	0,33
Total général		145,43

Nouveau numéro	Ancien numéro	Surface (ha)
1	3	3,89
1	4	2,96
1	HSA01	1,46
2	1	3,49
2	2	4,52
3	25	4,15
3	34	4,07
4	26	3,89
4	27	4,57
5	23	5,8
5	24	4,17
6	5	5,6
6	6	5,96
7	8	6,92
7	9	2,41
8	7	2,54
8	18	4,26
8	21	2,36
9	22	3,08
9	28	5,84
10	31	5,94
10	32	4,88
10	33	2,2
11	29	5,77
11	30	3,74
12	19	4,22
12	20	4,03
13	16	2,89
13	17	5,93
14	14	4,22
14	15	3,87
15	10	2,09
15	11	7,29
16	12	3,05
16	13	3,04
16	HSA01	0,33
Total général		145,43

Annexe n° 3 : Carte des unités stationnelles

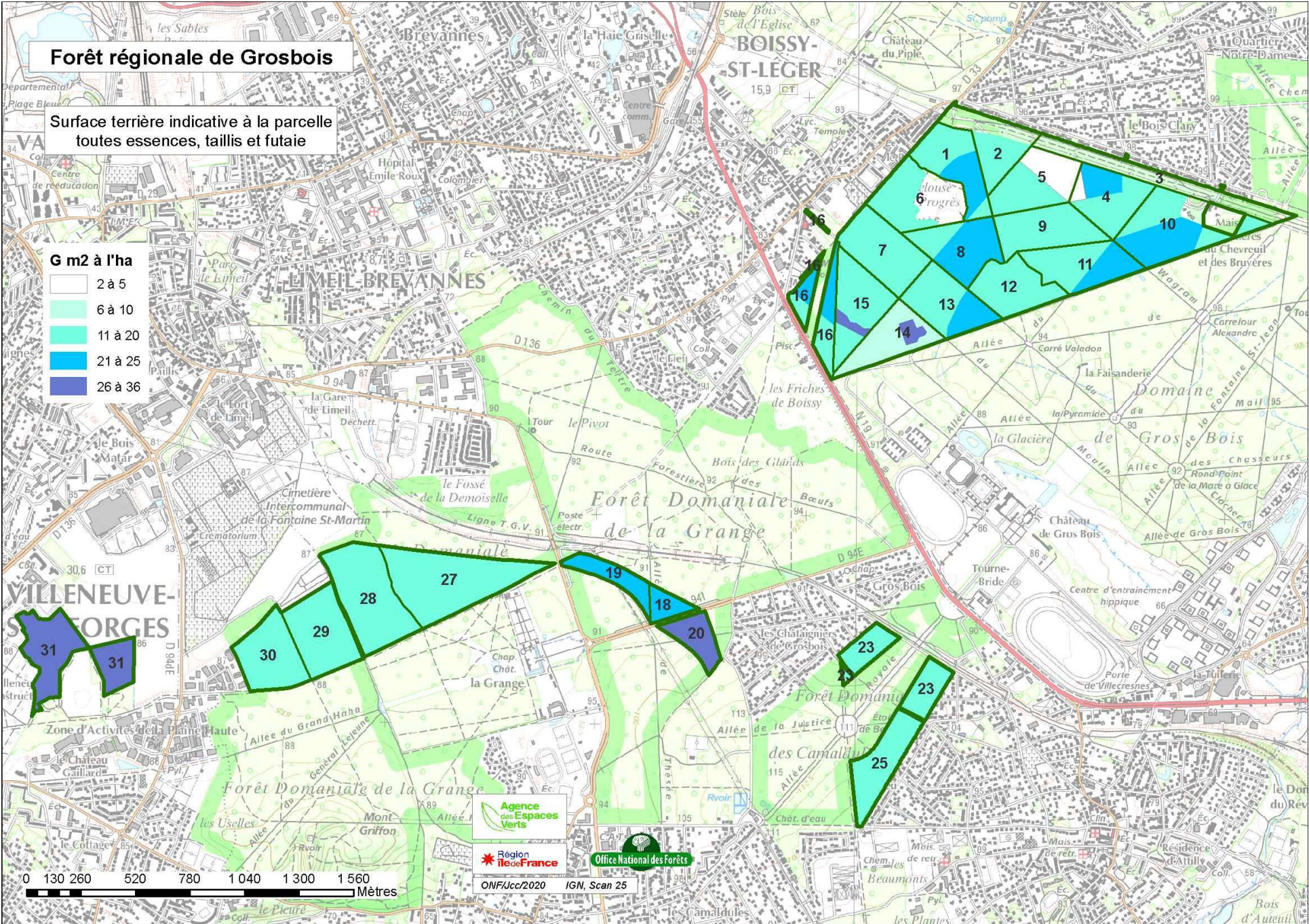


Annexe n° 4 : peuplements



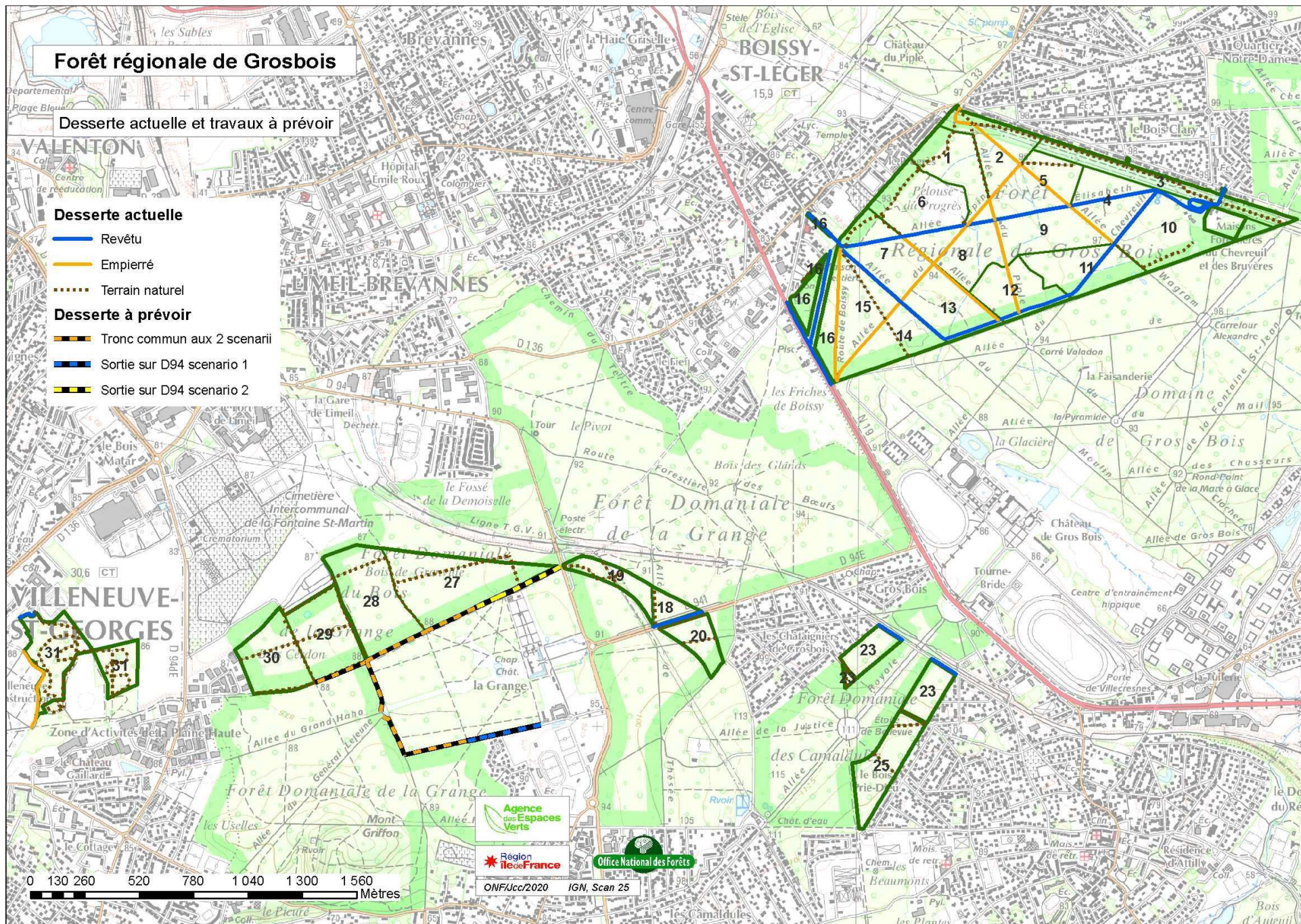
Aménagement forestier synthétique de la forêt régionale de Grosbois 2021 – 2040

Annexe n° 4b : capital sur pied (m2/ha)



Aménagement forestier synthétique de la forêt régionale de Grosbois 2021 – 2040

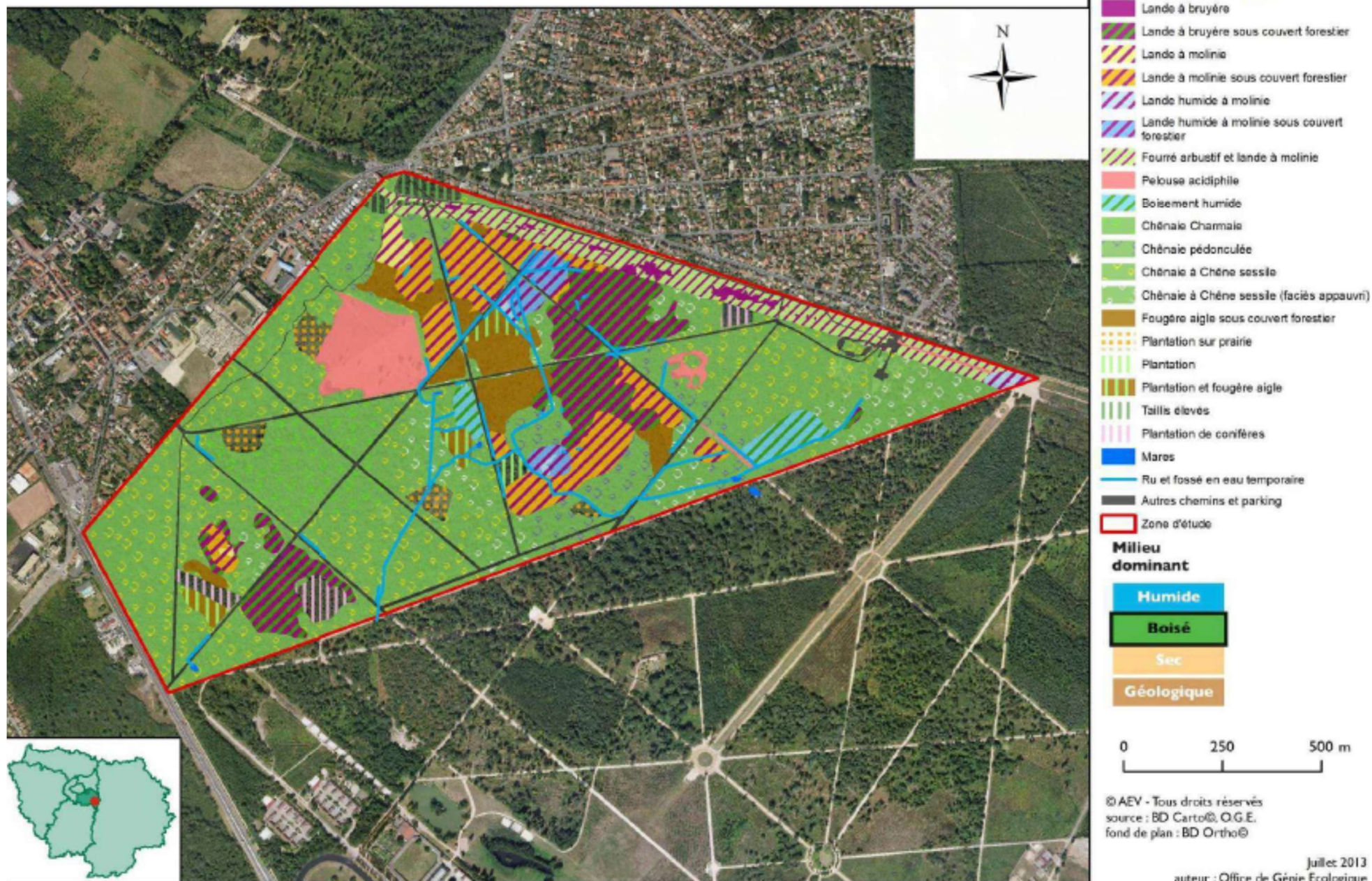
Annexe n° 5 : desserte forestière ; état actuel et actions prévues

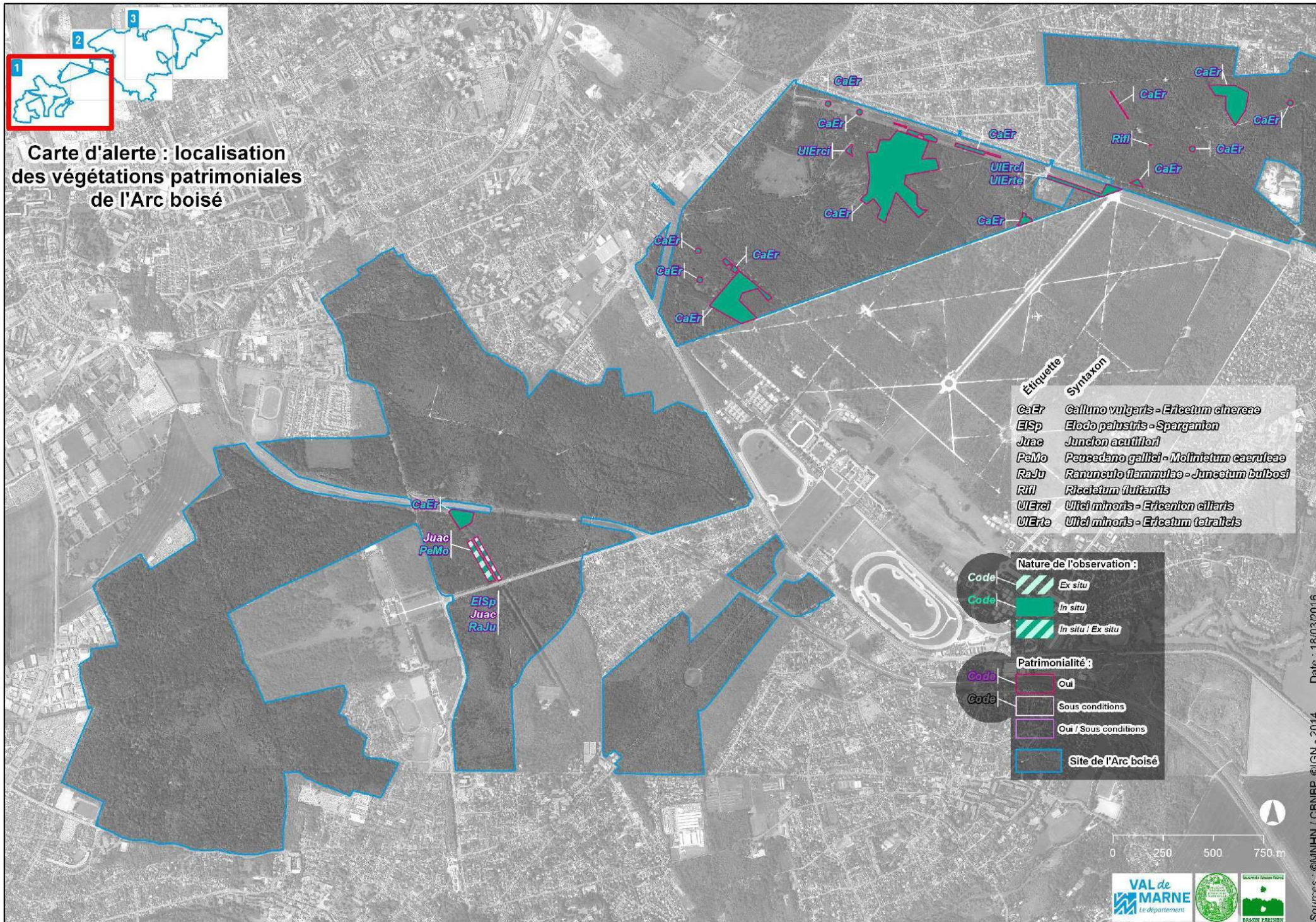


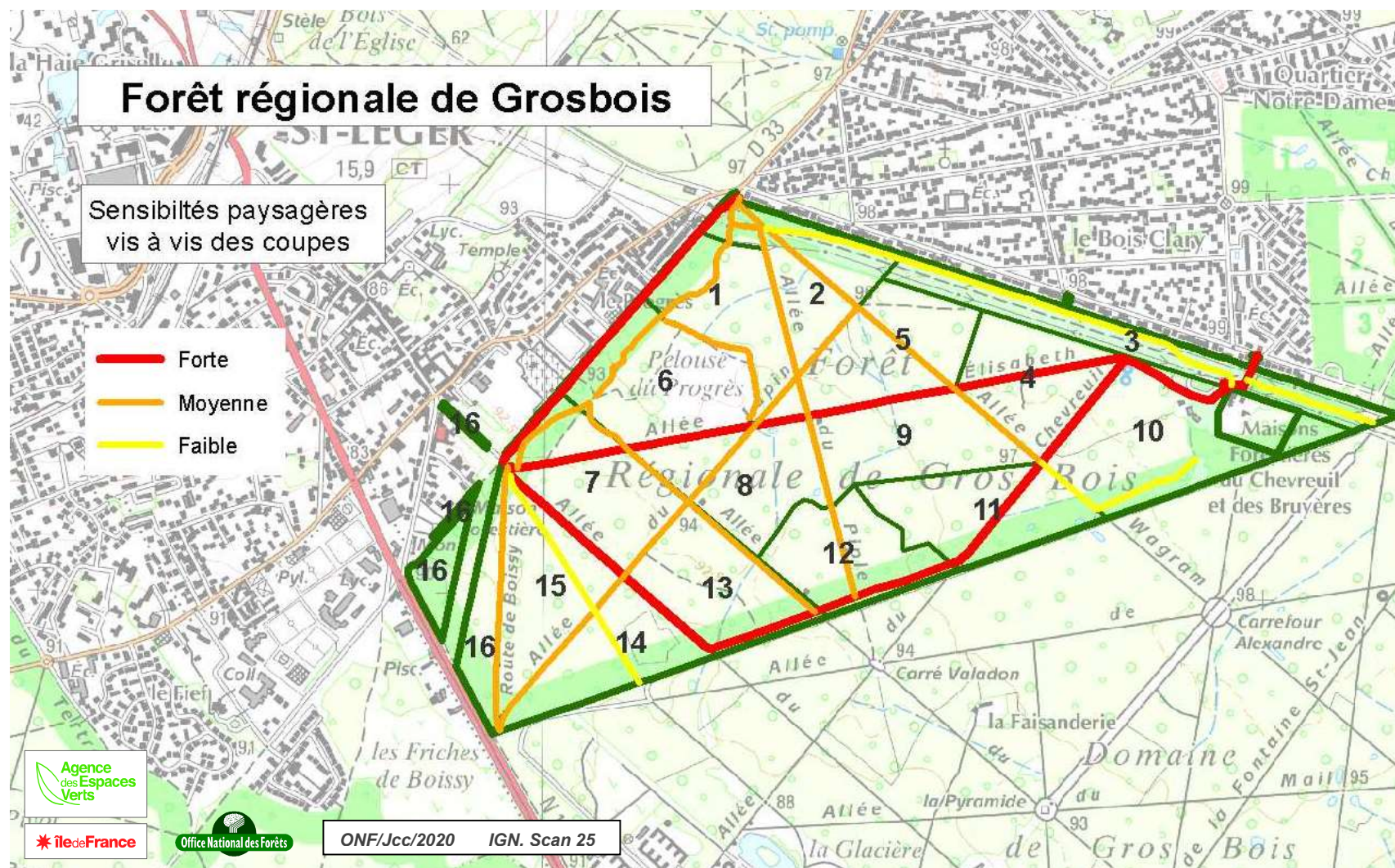
Aménagement forestier synthétique de la forêt régionale de Grosbois

2021 – 2040

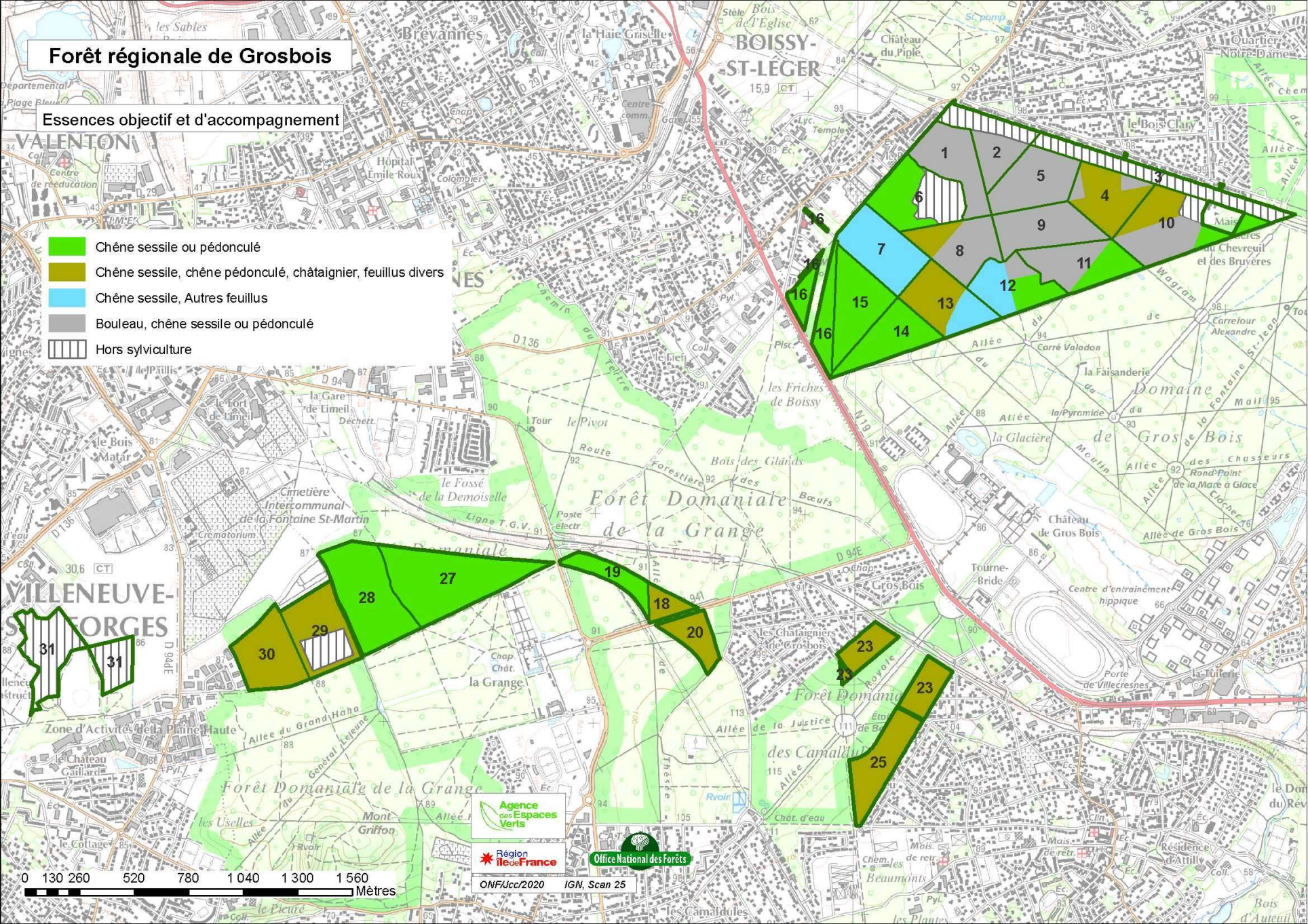
Les milieux naturels dans la forêt régionale de Grosbois





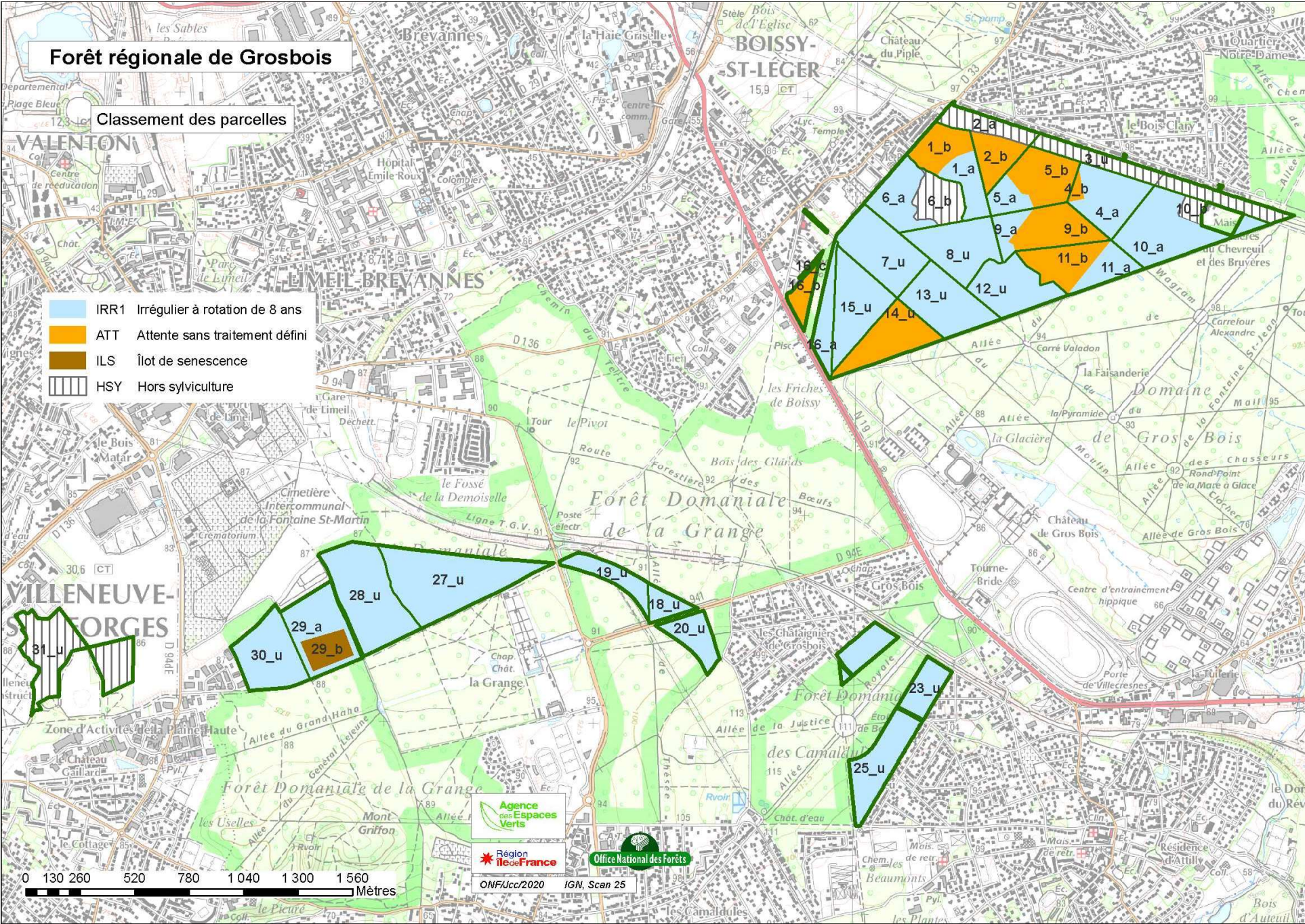


Annexe n° 8 : essences objectif

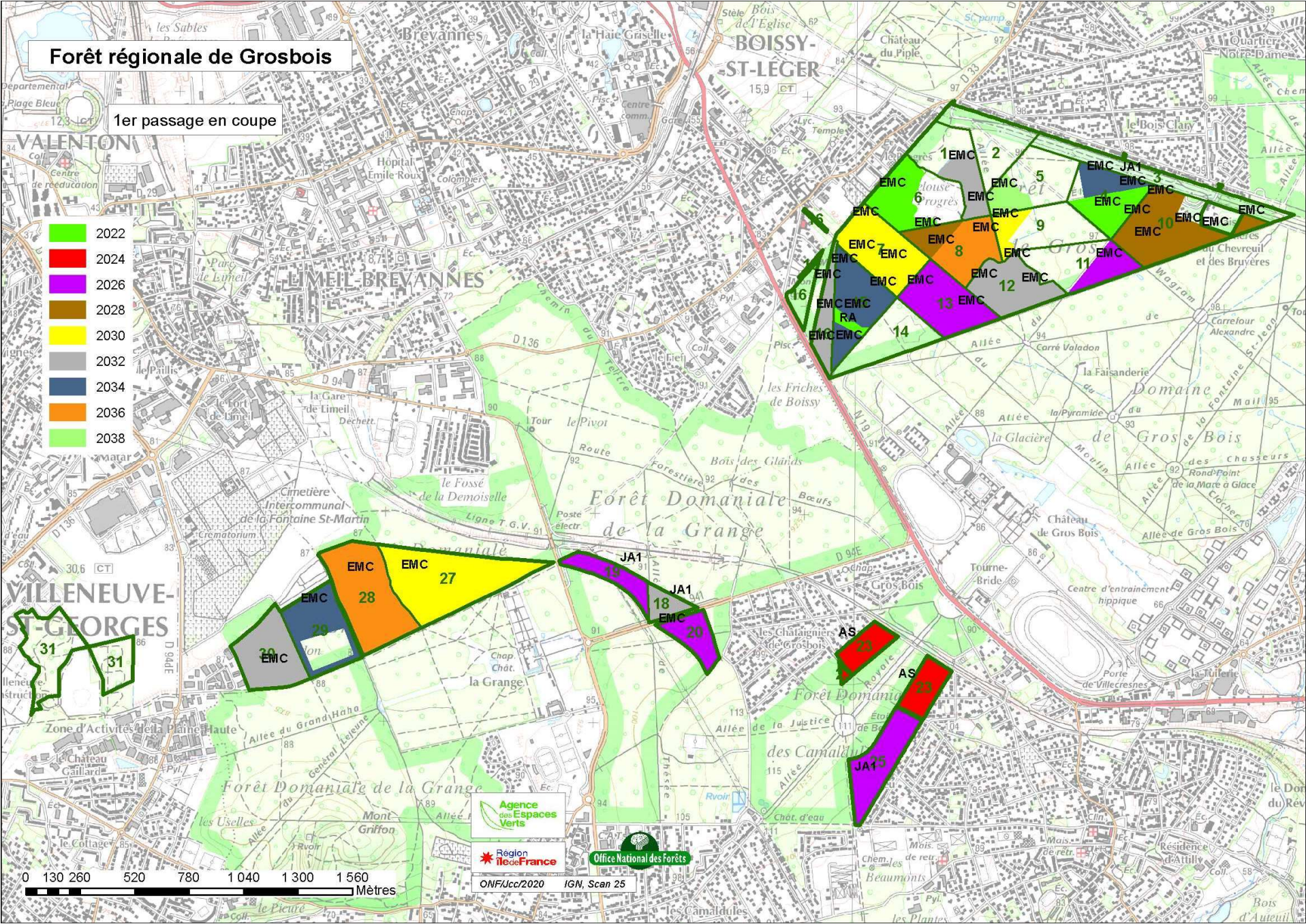


Aménagement forestier synthétique de la forêt régionale de Grosbois 2021 – 2040

Annexe n° 9 : classement des unités de gestion



Annexe n° 10 : localisation des 1ères coupes



Aménagement forestier synthétique de la forêt régionale de Grosbois 2021 – 2040

Annexe n° 11 : calendrier indicatif des travaux sylvicoles

Année	Parcelle	UG	UEP	ITTS	Surface
2022	4	a	1	IRR-0.2-2	4,66
2022	6	a	1	IRR-0.5-1	6,20
2022	15	u	2	3CHS02	0,82
2024	23	u	1	IRR-0.5-2	7,51
2026	20	u	1	IRR-1.5-2	4,01
2026	25	u	1	IRR-0.5-2	7,81
2026	11	a	1	IRR-0.5-1	3,59
2026	13	u	1	IRR-0.2-2	6,04
2026	13	u	2	IRR-0.2-2	3,07
2028	8	u	1	IRR-0.5-1	2,43
2028	10	a	1	IRR-0.2-2	3,77
2028	10	a	2	IRR-0.2-2	6,05
2028	10	a	3	IRR-0.2-2	2,06
2030	27	u	1	IRR-1.0-2	16,45
2032	18	u	1	IRR-1.0-2	2,25
2032	30	u	1	IRR-1.0-2	8,96
2032	1	a	1	IRR-0.2-2	3,54
2032	12	u	1	IRR-0.2-2	4,28
2032	16	a	1	1CHX03	1,78
2034	29	a	1	IRR-1.0-2	7,17
2034	4	a	2	IRR-0.2-2	2,47
2036	28	u	1	IRR-1.0-2	13,86
2036	15	u	1	IRR-0.2-2	8,46
2026	4	a	1	IRR-0.2-2	4,66
2026	6	a	1	IRR-0.5-1	6,20
2030	20	u	1	IRR-1.5-2	4,01
2030	25	u	1	IRR-0.5-2	7,81
2030	11	a	1	IRR-0.5-1	3,59
2030	13	u	1	IRR-0.2-2	6,04
2030	13	u	2	IRR-0.2-2	3,07

Année	Parcelle	UG	UEP	ITTS	Surface
2032	8	u	1	IRR-0.5-1	2,43
2032	10	a	1	IRR-0.2-2	3,77
2032	10	a	2	IRR-0.2-2	6,05
2032	10	a	3	IRR-0.2-2	2,06
2034	27	u	1	IRR-1.0-2	16,45
2036	30	u	1	IRR-1.0-2	8,96
2036	1	a	1	IRR-0.2-2	3,54
2036	12	u	1	IRR-0.2-2	4,28
2036	16	a	1	1CHX03	1,78
2038	29	a	1	IRR-1.0-2	7,17
2038	4	a	2	IRR-0.2-2	2,47
2040	28	u	1	IRR-1.0-2	13,86
2040	18	u	1	IRR-1.0-2	2,25
2040	15	u	1	IRR-0.2-2	8,46
2034	4	a	1	IRR-0.2-2	4,66
2034	6	a	1	IRR-0.5-1	6,20
2038	20	u	1	IRR-1.5-2	4,01
2038	25	u	1	IRR-0.5-2	7,81
2038	11	a	1	IRR-0.5-1	3,59
2038	13	u	1	IRR-0.2-2	6,04
2038	13	u	2	IRR-0.2-2	3,07
2040	8	u	1	IRR-0.5-1	2,43
2040	10	a	1	IRR-0.2-2	3,77
2040	10	a	2	IRR-0.2-2	6,05
2040	10	a	3	IRR-0.2-2	2,06